

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2026

Date de convocation :	16 juin 2026
-----------------------	--------------

La séance a débuté à 19h30 sous la présidence du Maire, Rémy GALLAY.

Présents : Carole BILLION REY, Frédéric FESSON, Ingrid FORESTIER, Christine FORTANIER (arrivée au point 5) , Rémy GALLAY, Yoann GRILLON, Gilles LEONARD, Patrick MORIZE (Pouvoir de Stéphanie LACROIX), Céline PARMENTIER, Valentin PLANQUOIS, Florian ROBIN , Yoann SAUCEREAU, Pierrette VUARAND (Pouvoir de Pascale ESTRATA).

Excusée : Pascale ESTRATA (Pouvoir à Pierrette VUARAND), Stéphanie LACROIX (pouvoir à Patrick MORIZE),

Le « Quorum » étant atteint, la mise en discussion des questions soumises à une délibération est possible

1. Nomination du secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.L. 2121-15

« Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Céline PARMENTIER est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du PV du Conseil municipal du 5 juin 2026

Aucune remarque. Le PV est donc adopté.

3. Diminution du nombre d'adjoints suite à la démission de Michel MERCIER

Lors de sa séance du 20 mars dernier, le conseil municipal a décidé de créer 4 postes d'adjoints.

À la suite de la démission de M. Michel MERCIER GALLAY, acceptée par la Préfecture le 2 juin dernier, il est proposé au Conseil municipal de ramener ce nombre à trois.

M. FESSON s'est interrogé sur les raisons ayant conduit à revenir sur la décision prise en début de mandat.

Il a regretté que cette réflexion n'ait fait l'objet d'aucune concertation préalable avec les élus de l'opposition, alors qu'elle concerne l'organisation et le fonctionnement de l'exécutif municipal.

En réponse à ses questions, M. le Maire et Mme VUARAND ont indiqué que des échanges avaient eu lieu au sein de la majorité afin de déterminer si un conseiller souhaitait accéder aux fonctions d'adjoint.

M. FESSON note que les élus de l'opposition n'ont pas été associés à cette réflexion. Il a indiqué que cette manière de procéder l'interrogeait sur le fonctionnement du dialogue au sein du conseil municipal, estimant qu'une décision touchant à l'organisation de la municipalité aurait pu faire l'objet d'une information ou d'un échange avec l'ensemble des conseillers avant son inscription à l'ordre du jour.

M. le Maire a précisé que le choix de maintenir trois adjoints répondait également à une volonté de réaliser des économies pour la commune.

M. FESSON a rappelé qu'au début du mandat, la commune fonctionnait avec quatre adjoints tout en présentant une situation financière saine et un budget excédentaire, héritage du précédent mandat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 contre (Patrick MORIZE (pouvoir de Stéphanie LACROIX), Frédéric FESSON) :

APPROUVE la diminution du nombre d'adjoints à 3 maire adjoint

AUTORISE M le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération.

4. Modification des délégations des adjoints

Suite à la démission de Michel MERCIER GALLAY et au choix de fixer à 3, le nombre d'adjoints, il convient de d'organiser les délégations des adjoints.

Il est proposé de modifier les délégations comme suit :

Première adjointe – Pierrette VUARAND : Vie associative, affaires scolaires et urbanisme.

Deuxième adjointe – Carole BILLION REY : Finances

Troisième adjoint – Patrick MORIZE : Personnel communal

Le Maire sera en charge des travaux et de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour et 1 voix contre (Frédéric FESSON) :

APPROUVE les délégations au Maire et adjoints comme suit :

Le Maire – Rémy GALLAY : Travaux et Environnement.

Première adjointe – Pierrette VUARAND : Vie associative, affaires scolaires et urbanisme.

Deuxième adjointe – Carole BILLION REY : Finances

Troisième adjoint – Patrick MORIZE : Personnel communal

AUTORISE M le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération.

5. Motion pour le maintien en l'état des directions régionales de l'ADEME

Il est actuellement envisagé, dans un projet de loi qui passera prochainement en conseil des Ministres avant son examen au parlement, que les 17 directions régionales de l'Agence de la transition écologique (ADEME) soient intégrées au sein des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL – Service de l'état).

La CCPEVA a été interpellée sur le sujet par son conseiller en transition écologique.

A titre d'illustration, l'ADEME soutient les projets sur le territoire de la CCPEVA comme les réseaux de chaleur au bois des communes d'Evian et d'Abondance ainsi que le système de géothermie lacustre à Saint Gingolph.

Elle a soutenu et soutien également les études et les travaux permettant d'anticiper l'avenir :

- la construction du méthaniseur ainsi que l'étude dans le cadre de la reprise en régie
- les travaux de remise en état du méthaniseur dans le cadre de la SAS Elemanterre
- les études en matière d'adaptation face aux aléas climatiques qui impactent déjà fortement notre territoire : la faisabilité de terrain des véhicules à hydrogène.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la motion pour le maintien des directions régionales de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

6. Désignation du suppléant à la CLECT

Afin de compléter la délibération n°29 du 6 mai 2026, il convient de désigner un suppléant à la CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DESIGNE M Patrick MORIZE comme suppléant de Carole BILLION REY à la CLECT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

La secrétaire
Céline PARMENTIER



Le Maire
Rémy GALLAY



